

doctrine de l'Eglise; ce qui ne seroit pas véritable, s'ils eussent donné à Dieu une forme corporelle.

AUDITEUR, f. m. (*Hist. mod.*) en général celui qui écoute, & singulièrement celui qui est présent à une harangue, un sermon ou autre discours prononcé en public. Mais **AUDITEUR**, en terme de Droit ou de Palais, se dit de plusieurs sortes d'officiers commis pour oïr des comptes. C'est dans ce sens qu'on appelle *auditeurs des comptes*, des officiers dont la fonction est d'examiner & arrêter les comptes des finances du roi, & rapporter à la chambre les difficultés qui s'y trouvent pour les y faire juger. Originellement ils n'étoient point conseillers, on ne les appelloit que *clercs*; mais en 1552 il leur fut permis d'opiner sur les difficultés qui se présenteroient dans les comptes dont ils seroient rapporteurs. Voyez COMPTE.

C'est dans le même sens qu'on appelle aussi en Angleterre *auditeurs*, plusieurs classes d'officiers de l'échiquier, chargés du recouvrement des deniers publics & des revenus casuels de la couronne, du payement des troupes de terre & de mer, & autres dépenses publiques; qui reçoivent & examinent les comptes des collecteurs particuliers dispersés dans les provinces, veillent à leur conduite & leur payent leurs gages: tels sont les *auditeurs des rechs*, les *auditeurs des revenus*, les *auditeurs du prêt*, &c.

AUDITEURS conventuels ou *collegiaux*, étoient anciennement des officiers établis parmi les religieux, pour examiner & régler les comptes du monastère.

Quand c'est un particulier sans caractère qui reçoit un compte qui le concerne lui-même, on ne l'appelle pas *auditeur*, mais *oyant*. Voyez OYANT.

Auditeur se prend aussi pour juge de causes qui se décident à l'audience. C'est de cette sorte qu'est le juge *auditeur* du châtelet de Paris, qui juge sommairement à l'audience toutes les causes qui n'excèdent pas cinquante livres; tels sont à Rome les *auditeurs de rose* & les *auditeurs de la chambre apostolique*. Voyez ROTE & APOSTOLIQUE (*chambre*.)

AUDITEUR s'est dit aussi des enquêteurs commis pour l'instruction des procès. On appelle même souvent les notaires, *auditeurs*, en Angleterre & dans quelques coutumes de France. On a même donné ce nom aux témoins & assistants qui étoient présents à la passation ou à la lecture de quelque acte, ou qui le souscrivoient. (H)

AUDITIF, VE, adj. en Anatomie, se dit de quelques parties relatives à l'oreille. Voy. OREILLE.

Le conduit *auditif* externe commence par le trou *auditif* externe; il a environ cinq ou six lignes de profondeur; il est creusé obliquement de derrière en devant; il se termine en dedans par un bord circulaire, qui a dans sa circonférence une rainure située entre l'apophyse mastoïde & la fissure ou fêlure articulaire.

Ce conduit manque dans les enfans, & on trouve à sa place un petit cercle osseux, qui dans les adultes devient la base de ce conduit.

Trou auditif externe. } Voyez TEMPORAL.

Trou auditif interne. }
L'artere *auditive* externe se distribue à l'oreille externe; c'est un rameau de la carotide externe. Voyez CAROTIDE.

L'*auditive* interne se distribue à l'oreille interne en passant par le trou *auditif* interne; c'est un rameau de l'artere basilaire. Voyez BASILAIRE. (L)

AUDITION, f. f. terme de Palais, qui ne se dit que dans deux phrases; l'*audition* d'un compte, & l'*audition* des témoins: dans la première il signifie la réception & l'examen d'un compte: dans l'autre il signifie la réception des dépositions, soit dans une enquête ou une information. Voyez COMPTE, ENQUÊTE & INFORMATION. (H)

AUDITOIRE, f. m. nom collectif de personnes assemblées pour en écouter une qui parle en public. Voyez ASSEMBLÉE, DISCOURS, ORAISON, &c.

AUDITOIRE, (*Hist. mod.*) siège, banc, tribunal à Rome. Les divers magistrats avoient des *auditoires* conformes à leur dignité; ceux des officiers supérieurs s'appelloient *tribunaux*, & ceux des inférieurs *subsellia*. Voyez TRIBUNAL.

Les juges *pedantes*, ainsi nommés parce qu'ils jugeoient debout, avoient leurs *auditoires* dans le portique du palais impérial; ceux des Hébreux aux portes des villes. Les juges des anciens seigneurs avoient leurs sièges sous un orme planté devant le principal manoir, & c'étoit-là leur *auditoire*.

Tome I.

Auditoire, en ce sens, c'est-à-dire employé comme synonyme à *tribunal*, ne se dit que du siège de juges subalternes. (H)

AUDITOIRE, dans les anciennes églises, étoit la partie où les assistants s'instruisoient, se tenant debout. Voyez EGLISE.

L'*auditoire* étoit ce qu'on appelle aujourd'hui la *nef*. Voyez NEF.

Dans les premiers siècles de l'Eglise on contenoit si severement le peuple dans les bornes de cet *auditoire*, que le concile de Carthage excommunia une personne pour en être sortie pendant le sermon. (H)

* **AVEIRO**, (*Géog.*) ville de Portugal sur l'étang de Vouga. Long. 9. 30. lat. 40. 30.

* **AVEIROU**, rivière de France dans le Rouergue, a sa source dans la terre de Severac, au-dessus de Rhodès où elle passe, puis à Saint-Antonin, à Bourniquet & à Negrepelisse; reçoit le Braut, le Lezert, la Bonnelle & le Lerre avec le Canda, & se jette dans le Tarn au lieu dit la *pointe d'Aveiron*.

AVELANEDE ou **VALANEDE**; c'est ainsi qu'on nomme la coque du gland. On s'en sert pour passer les cuirs.

* **AVELLA**, ville d'Italie dans la terre de Labour, avec titre de marquisat, à quatre milles de Nole & quinze de Naples, du côté de Bénévent.

* **AVELLINO**, (*Géog.*) ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure. Long. 32. 33. lat. 40. 53.

AVELINE, *corylus seu nux avellana sylvestris*, J. B. 1. 129.

Les meilleures *avelines* ou noisettes sont celles qui sont grosses, mûres, dont l'amande est presque ronde, rougeâtre, pleine de suc, d'un bon goût, & qui n'est point vermoulue; elles sont plus nourrissantes que les noix: on les croit pectorales; mais elles sont venteuses & difficiles à digérer.

Elles contiennent une moyenne quantité de sel volatil & essentiel, beaucoup de parties huileuses & terrestres.

Leur usage n'est point nuisible, s'il est modéré, & si on a l'estomac bon.

Plusieurs pensent que les chatons & les coquilles des noisettes sont astringentes, & les amandes très-difficiles à digérer; qu'elles chargent l'estomac, empêchent la respiration & rendent la voix rauque: mais leur émulsion, avec l'hydromel, est bonne contre la toux sèche & invétérée. (N)

AVELINIER, f. m. (*Hist. nat. bot.*) arbrisseau qui doit se rapporter au genre nommé *noisetier*. Voyez NOISETIER.

AVE MARIA ou **SALUTATION ANGÉLIQUE**, (*Théologie*.) prière à la sainte Vierge, très-usitée dans l'Eglise romaine. Elle est composée des paroles que l'ange Gabriel adressa à la sainte Vierge lorsqu'il vint lui annoncer le mystère de l'Incarnation; de celles de saint Elisabeth, lorsqu'elle reçut la visite de la Vierge; & enfin de celles de l'Eglise, pour implorer son intercession. On l'appelle *Ave Maria*, parce qu'elle commence par ces mots, qui signifient *je vous salue Marie*.

On appelle aussi *ave maria* les plus petits grains du chapelet ou rosaire, qui indiquent que quand on le récite on doit dire des *ave*; à la différence des gros grains, sur lesquels on dit le *pater* ou l'oraison dominicale. V. CHAPELET & ROSAIRE. (G)

AVENAGE, f. f. terme de Droit coutumier, redevance en avoine due à un seigneur. (H)

* **AVENAI**, (*Géogr.*) ville de France en Champagne, proche la rivière de Marne, & non loin de Rheims.

* **AVENCHE** ou **AVANCHE**, (*Géogr.*) ville de Suisse au canton de Berne. Longit. 24. 37. latit. 46. 50.

AVENEMENT, se dit de la venue du Messie. On distingue deux sortes d'*avenemens* du Messie; l'un accompli lorsque le Verbe s'est incarné, & qu'il a paru parmi les hommes revêtu d'une chair mortelle; l'autre futur, lorsqu'il descendra visiblement du ciel dans sa gloire & sa majesté, pour juger tous les hommes.

Les Juifs sont toujours dans l'attente du premier *avenement* du Messie, & les Chrétiens dans celle du second, qui précédera le jugement. (G)

On dit aussi *avenement* d'un prince à la couronne.

AVENT, f. m. (*Hist. Eccléf.*) tems consacré par l'Eglise pour se préparer à célébrer dignement la fête de l'avenement ou de la naissance de Jésus-Christ, & qui